



MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2023
Délibération n°2023-02-005

OBJET : Vote des taux d'imposition 2023

<p>Date de convocation : 14 février 2023</p> <p>En exercice : 15 membres</p> <p>Présent(s) : 13</p> <p>Pouvoir(s) : 0</p> <p>Absent(s) : 2</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21/02/2023</p> <p>Et son affichage</p> <p>Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)</p>	<p>Le 20 février 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sans public, sous la présidence de Michel JASLEIRE</p> <p>Les membres présents en séance : Michel JASLEIRE – Delphine IMBERT – Bernadette FOREST - Stéphane POYET – André TRUNEL - Charles DUTOIT-- Sébastien REYNAUD - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Carole MURE - Julien DERORY - Sébastien MORLEVAT – Stéphane MORLEVAT</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Le ou les membres absent(s) non excusé(s) : Le ou les membres excusés : Laurine SOLLE – Hélène BALLEREY</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Bernadette FOREST</p>
--	--

Madame la 1^{ère} Adjointe rappelle au conseil municipal qu'il faut voter les taux d'imposition pour 2023.

Les taux votés en 2022 :

- TAXE FONCIER BATI : 26,17 %
- TAXE FONCIER NON BATI : 32.55 %.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de conserver les taux d'imposition pour l'année 2023 :
 - TAXE FONCIER BATI : 26,17 %
 - TAXE FONCIER NON BATI : 32.55 %.

La secrétaire de séance
Bernadette FOREST

Essertines en Châtelneuf, le 20 février 2023

Le Maire
Michel JASLEIRE

RF Montbrison
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 042-214200891-20230220-DE_2023_02_005-DE